

**COMMUNE DE MALZÉVILLE**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2015**  
**Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle**

**Conseillers municipaux en exercice : 29**

**Membres présents à la séance :** Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Anne DUCHENE, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, David CARABIN, Claire FLORENTIN-POIZOT, Philippe ROLIN, Philippe BERTRAND-DRIRA, Jessica NATALINO, Elisabeth LETONDOR, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Sylvaine SCAGLIA.

**Votants : 28**

**Conseillers absents - excusés :** Jean-Yves SAUSEY.

**Procurations :** Elisabeth SERIN à Jean-Pierre ROUILLON,  
Marie-Claire D'AGOSTINO à Malika TRANCHINA,  
Adrien BONNET à Philippe BERTRAND-DRIRA,  
Marc BARRON à Sylvaine SCAGLIA.

**Secrétaire de séance :** Sylvaine SCAGLIA

**Date convocation :** 19 novembre 2015

**N° 2015-074**

**Objet :** Evaluation des risques professionnels - Demande de subvention auprès du FNP (Fonds de prévention de la CNRACL)

**Rubrique :** 4.1

**Rapporteur :** Jean-Pierre ROUILLON

La ville de MALZEVILLE s'engage dans une démarche d'amélioration continue dont l'étape initiale est le Document Unique d'évaluation des risques professionnels. Pour ce projet, qui se déroulera sur trois années (une année pour la mise en œuvre, deux pour le suivi), il est prévu d'associer très largement les personnels et les partenaires sociaux.

Le comité technique a tout particulièrement été saisi de cette question par courrier en date du 10/11/2015 afin d'émettre un avis sur la démarche.

Le pilotage de ces travaux requiert du temps et des compétences mobilisées pour majeure partie à l'intérieur des services, à savoir : les services administratifs et techniques.

Le Fonds National de Prévention de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), a pour vocation d'encourager et d'accompagner le développement d'actions de prévention dans le milieu du travail.

Des conditions importantes sont fixées au financement :

- associer largement le personnel et privilégier le dialogue social ;
- décliner et mettre en œuvre les plans d'actions issus de l'évaluation des risques professionnels (EvRP);
- pérenniser la démarche de prévention mise en place.

L'aide apportée par le FNP prend la forme d'une valorisation financière du temps consacré au projet sur 1 an, par l'ensemble des acteurs internes spécifiquement mobilisés sur le sujet.

Le projet d'évaluation des risques professionnels porté par la ville de MALZEVILLE mobilisera sur 1 an les agents de la collectivité au cours des audits des postes de travail et le comité de pilotage lors de réunions sur cette démarche.

Un dossier, va donc être préparé en vue de solliciter une demande de subvention auprès du FNP de la CNRACL.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser :

- la présentation au FNP d'un dossier de subvention pour le projet d'évaluation des risques professionnels ;
- la ville à percevoir une subvention pour le projet ;
- le Maire à signer la convention afférente qui sera établie par le FNP

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2015.

Vu l'avis unanime des deux collèges du CHSCT en date du 25/11/2015.,

Vu l'information du CT en date du 25/11/2015,

Vu l'avis de la commission Finances en date du 12/11/2015,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ.

- **APPROUVE** la démarche présentée,
- **DONNE** les autorisations sus-mentionnées.

Le Maire,  
Bertrand KLING

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403395-20151125-2015-074-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/12/2015

Publication : 02/12/2015

Pour l'"autorité Compétente" par délégation



*[Handwritten signature]*

